

CAN 2021

LES VERTS AUJOURD'HUI À DOUALA

Page 13

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7187 – SAMEDI 7 JANVIER 2022
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Affaire du groupe «Amenhyd»

AUDITION DES ACCUSÉS ET DES TÉMOINS

Page 24

HAUSSE DES CAS DE CONTAMINATION À LA COVID-19

LE SPECTRE DE LA SATURATION DES HÔPITAUX PLANE



La courbe des contaminations en Algérie s'affole, dépassant la barre des 400 cas quotidiennement. Le dernier bilan du ministère de la Santé fait part de 410 nouvelles contaminations à la Covid-19. C'est la première fois, depuis septembre dernier, que le pays recense un nombre de contaminations aussi élevé. Les spécialistes s'inquiètent et qualifient la situation épidémiologique de «préoccupante».

Page 2

ECOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE

Chanegriha souligne l'intérêt accordé à la formation

Page 3

LISTE DES PRODUITS IMPORTÉS SOUMIS AU DAPS

2 608 produits concernés

Page 4

ENSEIGNEMENT DU TAMAZIGHT

UN MÉMORANDUM DU HCA SERA SOUMIS AU GOUVERNEMENT

Page 5

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

OXYGÈNE MÉDICAL

Un comité intersectoriel pour assurer sa disponibilité

UN COMITÉ intersectoriel ad hoc, a été installé, jeudi, afin d'élaborer les mesures à même d'accroitre les capacités de stockage et mutualiser les moyens logistiques pour assurer la disponibilité continue de l'oxygène médical au niveau des établissements hospitaliers, en prévision d'une hausse de la demande, en vue de la résurgence de la pandémie (Covid-19).
Ce comité, indique le ministère de l'Industrie pharmaceutique dans un communiqué, a été installé lors d'une réunion de travail et de coordination, présidée par le ministre de l'Industrie Pharmaceutique,Abderrahmane Djamel Lotfi Benbahmed, avec le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, et le ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar.
Tenue dans le cadre de la coordination et de la concertation gouvernementale en riposte à la résurgence de la pandémie Covid-19 et afin de garantir la disponibilité et l'approvisionnement continu de l'oxygène médical aux niveaux des établissements hospitaliers, cette réunion s'est tenue jeudi au siège du ministère de l'Industrie Pharmaceutique, en présence des cadres des différents ministères et de l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutique (ANPP), a précisé la même source. A l'issue de cette réunion, un comité intersectoriel ad hoc, a été installé, en coordination avec les secteurs concernés, chargé d'élaborer, après concertation avec les différents producteurs, une séries d'actions à entreprendre dans le cadre de l'urgence pour augmenter les capacités de stockage et mutualiser les moyens logistiques par pôles régionaux, souligne-t-on
Cela en vue d'assurer une disponibilité continue de l'oxygène médical au niveau des établissements hospitaliers, en prévision d'une hausse de la demande en vue de la résurgence de la pandémie, explique le ministère.
La réunion a également permis de dresser un point de situation de la capacité totale de production et de stockage de l'oxygène et de passer en revue les voies et moyens en vue de l'optimisation et de la mutualisation des moyens logistiques pour assurer le transport et la distribution de l'oxygène aux différents établissements hospitaliers, détaille le communiqué S'agissant de la production nationale totale de l'oxygène, «elle est estimée actuellement à 550.000 litres/jour, et devrait augmenter dans les prochaines semaines à 800.000 litres/jours» à la faveur de l'entrée en production d'Helios, annonce le ministère. Au premier semestre 2022, la capacité totale de production devrait s'établir à 1.067.000 litres/jour avec l'entrée en production de Petro air (120.000 litres/jour) ainsi que l'extension des capacités de production d'Aurès avec 92.000 litres/jour, précise-t-il. Pour ce qui est des niveaux de stockage, M. Benbahmed a donné instruction à l'effet d'augmenter les quantités d'oxygène stockées à la hauteur des capacités de stockage maximales des différentes unités de production.

M. D.

HAUSSE DES CAS DE CONTAMINATION À LA COVID-19

Le spectre de la saturation des hôpitaux plane

La courbe des contaminations en Algérie s'affole, dépassant la barre des 400 cas quotidiennement. Le dernier bilan du ministère de la Santé fait part de 410 nouvelles contaminations à la Covid-19. C'est la première fois, depuis septembre dernier, que le pays recense un nombre de contaminations aussi élevé. Les spécialistes s'inquiètent et qualifient la situation épidémiologique de «préoccupante».



Selon un communiqué du ministère de la Santé daté du 7 janvier, le nombre de contaminations a connu une légère baisse avec 410 cas, quant au nombre de décès, le ministère fait état de 8 nouveaux cas, ainsi que de 257 nouvelles guérisons. Des chiffres qui montrent que l'Algérie est en pleine quatrième vague. Le professeur Salah Lellou, chef du service pneumologie à l'EHU d'Oran, a qualifié la situation épidémiologique actuelle dans le pays de préoccupante, et ce en raison du variant Delta toujours dominant. S'exprimant hier sur les ondes de la radio régionale de Sétif, le spécialiste a indiqué que le pays se trouvait dans la même situation que lors de la troisième vague. Il a ajouté que les cas nécessitant une hospitalisation et une réanimation sont en augmentation. Preuve en est le nombre de patients dans les hôpitaux, qui est passé de 3 000 il y a deux semaines à plus de 4 000 actuellement.
Le professeur n'a pas caché ses craintes quant à une saturation des hôpitaux dans les jours à venir. «Je redoute une saturation des hôpitaux, et ce malgré une bonne stratégie du ministère pour contrôler la situation», a-t-il indiqué, avant de préciser que les jeunes sont la catégorie la plus vulnérable car n'étant pas vaccinés.
Le Pr Salah Lellou a insisté, dans ce contexte, sur la vaccination, demandant aux Algériens d'aller se faire vacciner ces jours-ci avant que l'Algérie n'atteigne le pic, et ce afin de contrer la vague avant la catastrophe. Il s'est, par ailleurs, interrogé sur les raisons qui poussent les Algériens à attendre le pic et la période de saturation pour se faire vacciner. Il a ajouté que, selon ses estimations, les chiffres vont continuer d'augmenter et que seuls les cas signalés sont enregistrés. Selon Salah Lellou, le pic sera atteint à la fin du mois de janvier, puis les chiffres commenceront à diminuer graduellement.
Evoquant le variant Omicron, l'intervenant a expliqué qu'actuellement, Omicron ne fait pas peur, comme c'est le cas de Delta qui reste dominant avec ses symptômes dangereux et demande de l'oxygène en abondance. Il a ajouté, dans ce sens, que les symptômes d'Omicron sont légers par rapport à ceux de Delta car il n'atteint souvent pas les poumons et ne se situe que dans la région supérieure, en particulier dans la trachée. «Cela provoque un mal de tête constant ainsi qu'une transpiration abondante pendant la nuit», a-t-il expliqué.
Par ailleurs, le professeur a affirmé que le ministère de la Santé avait pris des mesures urgentes pour faire face à cette vague, y compris l'attribution de services spéciaux pour Covid, à l'instar de la wilaya d'Oran où deux hôpitaux ont été désignés pour accueillir les patients atteints de coronavirus.
Le spécialiste a enfin appelé les Algériens à continuer de porter la bavette à titre préventif.

Lynda Louifi

Le décret exécutif instituant le pass vaccinal publié au *Journal officiel*

LE DÉCRET exécutif portant institution du pass vaccinal, exigé pour l'entrée ou sortie du territoire et l'accès à certains lieux publics, a été publié au journal officiel °99 du 28 décembre 2021. Selon le texte signé par le le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane : «Le présent décret a pour objet d'instituer un pass vaccinal dans le respect des dispositions visant à préserver la santé des citoyens et à les prémunir contre tout risque de propagation du Coronavirus.»
«Le pass vaccinal est un document justifiant de la vaccination complète contre le Coronavirus (COVID-19)», indique le Décret, précisant qu'»il est entendu par vaccination complète l'administration d'une (1) ou de deux (2) doses de vaccin, au moins, selon le type de vaccin.»
«Le pass vaccinal est délivré par l'autorité sanitaire habilitée», selon la même source, qui ajoute que «le modèle et les caractéristiques du pass vaccinal sont fixés par arrêté du ministre chargé de la santé.» Selon le même décret : «Le pass vaccinal concerne toute personne âgée de dix-huit (18) ans et plus.» «La condition d'âge peut être révisée sur proposition de l'autorité sanitaire habilitée, après avis du conseil scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (COVID-19)», lit-on dans le texte. «La présentation du pass vaccinal est exigée par les services de contrôle sanitaire aux frontières pour l'entrée et la sortie du territoire national», indique le texte, qui ajoute que «la présentation du pass vaccinal est exigée pour l'accès aux espaces, lieux et édifices affectés à usage collectif ou accueillant du public où se déroulent les cérémonies, fêtes et manifestations d'ordre culturel, sportif ou festif.»
Il s'agit : des stades et lieux de déroulement des manifestations et compétitions sportives ; des salles de sport, infrastructures sportives et piscines ; des espaces et lieux accueillant les rencontres, séminaires et conférences ; des salles de cinéma, théâtres, musées et espaces et lieux de spectacles ; des espaces et lieux de célébration de cérémonies et évènements à caractère national et local ; des salles, salons et foires d'exposition ; des salles des fêtes ; des hammams.
Le décret indique que la liste des espaces, lieux et édifices cités ci-dessus, peut être révisée en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique. Les responsables et gestionnaires des espaces, lieux et édifices ainsi que les organisateurs des manifestations et évènements, cités ci-dessus, «sont tenus d'en assurer le contrôle de l'accès et d'exiger la présentation du pass vaccinal, par tous moyens, y compris en faisant appel à la force publique», selon le même Décret.
«Le pass vaccinal ne dispense pas de l'application des protocoles sanitaires et du respect des gestes barrières, à savoir le port obligatoire du masque de protection, les mesures d'hygiène et la distanciation physique», stipule le même texte.

M. D.

ECOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE

Chanegriha souligne l'intérêt accordé à la formation

Le Général de Corps d'Armée, Saïd Chanegriha, chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP), a mis l'accent sur l'intérêt accordé par le Haut Commandement de l'ANP à l'appareil de formation, en général, et à l'Ecole supérieure de guerre, en particulier, laquelle est investie d'une mission «hautement vitale» au regard du contexte international et régional particulier visant à créer des foyers de tension dans la sous-région, indique jeudi un communiqué du ministère de la Défense nationale.



«Le Haut commandement de l'ANP veille, sous la conduite de Monsieur le président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, à accorder tout l'intérêt voulu à notre appareil de formation, en général, et à l'Ecole supérieure de guerre, en particulier, et ce, en ce qu'elle est investie d'une mission hautement vitale, qui consiste à développer les capacités des officiers supérieurs, notamment en termes d'assimilation des données stratégiques, technologiques, économiques et humaines, se rapportant au domaine de la défense et de la sécurité nationale et de les qualifier à occuper des postes supérieurs au sein des commandements opérationnels», a souligné dans un allocution le Général de corps d'Armée, qui présidait les travaux de la 15ème session du Conseil d'orientation de cette prestigieuse Ecole.

Il a ainsi mis l'accent sur la «sensibilité de la mission qui incombe à l'Ecole Supérieure de guerre, au regard des évènements internationaux et du contexte régional particulier que traverse notre pays actuellement à l'ombre des tentatives, menées par les ennemis des peuples, visant à créer des foyers de tension dans la sous-région», ajoute le communiqué.

«En effet, cette mission est aussi sensible que vitale pour l'ANP, au regard des évènements internationaux et du contexte régional particulier que nous traversons ces derniers temps, à l'aune des manœuvres que mènent les ennemis des peuples, pour créer des foyers de tension dans la sous-région, visant l'effritement de ses Etats et la spoliation de ses ressources naturelles, soit par l'action directe, soit sous le couvert d'organisations non-gouvernementales et de multinationales, qui exercent le chantage et la pression pour s'ingérer dans les affaires internes de ces Etats», a fait observer le Général de corps d'Armée.

«A cela s'ajoutent les mutations profondes opérées sur les caractéristiques des guerres modernes, qui sont menées, désormais, par procuration, ou par le recours à des organismes militaires privés, à des organisations terroristes et subversives, à la criminalité organisée et à l'emploi de la drogue comme arme», a-t-il affirmé, relevant que «de plus, il est fait appel à la manipulation de l'opinion publique, à travers la propagande tendancieuse, visant à ébranler le moral des populations, à semer la discorde et à attiser les conflits entres ses composantes ethniques, religieuses et tribales, de même qu'aux différentes formes d'opérations militaires hybrides, visant la destruction des Etats et le renversement de leurs régimes». En ce sens, le Général de Corps d'Armée a donné des instructions aux responsables de cette Ecole à l'effet de déployer davantage d'efforts afin de s'adapter à toutes les mutations, à relever les défis et à remporter l'enjeu du monde d'aujourd'hui, en l'occurrence, la sauvegarde de la souveraineté du pays et la préservation de sa sécurité et de sa stabilité.

«Aussi, vous appartient-il, en tant que responsables de cette Ecole supérieure, de consentir davantage d'efforts, pour adapter les programmes d'enseignement dispensés aux évolutions sus-évoquées et aux grandes avancées technologiques enregistrées dans les différents armements et systèmes d'armes», a souligné le Général de corps d'Armée, soulignant qu'»en révolutionnant les méthodes de combat et les tactiques de la bataille moderne, ces nouveaux systèmes ont changé le cours des guerres, d'où la nécessité de relever les défis et de remporter l'enjeu du monde d'aujourd'hui, qui consiste en la sauvegarde de la souveraineté de notre pays et la préservation de sa sécurité et sa stabilité».

A l'issue, le Général de Corps d'Armée a suivi un exposé exhaustif, présenté par le Commandant de l'Ecole, portant sur le bilan des objectifs réalisés depuis la précédente session du Conseil d'orientation, ainsi que sur le plan prévisionnel au titre de la prochaine année 2022-2023, et ce, avant de s'enquérir de près des différentes infrastructures administratives et pédagogiques.

Pour rappel, c'est conformément aux dispositions du décret présidentiel du 26 septembre 2005, portant création de l'Ecole supérieure de guerre, que le Général de Corps d'Armée a présidé les travaux de la 15ème session du Conseil d'Orientation de cette Ecole.

S. O. B.

MALI

Le rôle de l'Algérie en tant que partenaire stratégique salué

LE MINISTRE malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Abdoulaye Diop, a salué, jeudi à Alger, le rôle «essentiel» que continue à jouer l'Algérie en tant que «partenaire stratégique» du Mali.

«L'Algérie continue à jouer un rôle essentiel en tant que partenaire allié stratégique du Mali. C'est un pays qui a avec le Mali une inter-solidarité pour nous accompagner, à notre demande, dans le cadre des efforts pour ramener la paix et la stabilité», a déclaré Abdoulaye Diop, au sortir d'une audience que lui a accordée le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à qui il a remis un message du président de la transition au Mali, Assimi Goïta. «Je tiens en particulier à saluer le rôle que l'Algérie joue à nos côtés, de façon discrète, notamment à travers mon frère Ramtane Lamamra qui a été et qui est un acteur essentiel et un artisan de ce processus pour lequel nous avons demandé un accompagnement de l'Algérie», a-t-il ajouté. Evoquant le message remis à M. Tebboune, le chef de la diplomatie malienne a expliqué qu'il «s'inscrit dans le cadre des relations de solidarité, d'amitié, de fraternité et du bon-voisinage qui a toujours existé entre le Mali et l'Algérie. Il porte essentiellement sur la situation au Mali, notamment les avancées et les difficultés liées au processus de transition qui a été marqué récemment par la tenue des Assises nationales de la refondation qui ont permis aux Maliens de se parler, de s'approprier leur destin et aussi de partager leurs visions pour le Mali et aussi d'en fixer les étapes et les perspectives». Pour M. Diop, «l'Algérie, en tant que pays voisin, est plus que concernée par ce qui se passe au Mali. C'est dans ce cadre-là que le président Goïta nous a demandé de venir partager avec son frère aîné les messages et les recommandations de ces assises nationales qui ont vocation à renforcer la démocratie au Mali, mais aussi la paix et la stabilité». «Nous sommes là pour pouvoir partager l'ensemble de ces éléments, pour qu'en tant que pays voisin, le président algérien soit pleinement informé de ce qui est en cours et qu'il puisse aussi nous donner les conseils nécessaires pour la suite des étapes. Nous sommes certains que ses éclairages et sa sagesse, fondés sur l'expérience de l'Algérie, sont des éléments qui vont aider le Mali, les Maliens et l'ensemble du gouvernement à pouvoir ensemble s'acheminer vers une paix et une stabilité durable dans notre région, parce que la stabilité du Mali est aussi la stabilité de l'Algérie», a souligné M. Diop.

M. D.

IMPORTATIONS SOUMISES AU DAPS

2 608 produits concernés

Dans la perspective de protéger la production nationale, les autorités ont décidé d'élargir la liste des produits soumis au droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS). Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a annoncé une mise à jour de la liste de ces produits pour inclure 2 608 produits au lieu des 992 produits actuels, affirmant que la liste actualisée est actuellement au niveau du secrétariat général du gouvernement afin d'être publiée au Journal officiel *dans les prochains jours.*



La liste des produits importés soumis au DAPS va plus que doubler. Ce nouveau mécanisme d'encadrement des importations de marchandises, mis en place en 2018 dans le but de réduire le déficit commercial et de promouvoir la production nationale, va être élargi prochainement pour toucher 2 608 produits.

En réponse à la question d'un membre du Conseil de la nation, qui s'interrogeait sur la non-inscription du fer sur la liste des produits concernés par le DAPS, le ministre du Commerce a évoqué la révision et la mise à jour de cette liste, laquelle sera prochainement publiée dans le Journal officiel. «En application des instructions du Premier ministre et suite à l'examen des demandes de protection des produits locaux, reçues par les ministères du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, la liste des produits soumis au DAPS a été modifiée et revue.

Ainsi, la liste comprend désormais 2 608 produits, ou ce qu'on appelle clauses tarifaires douanières, au lieu de 992», a indiqué M. Rezig. Il a noté que la liste actualisée est actuellement au niveau du secrétariat général du gouvernement (SGG) afin d'être publiée au *Journal officiel* dans les prochains jours.

Il a affirmé que cette liste concerne les biens et marchandises importés de pays qui n'ont pas de convention commerciale préférentielle avec l'Algérie, en plus de 141 clauses tarifaires douanières concernant des biens ou marchandises importés de pays avec lesquels l'Algérie a des conventions commerciales préférentielles, dont l'Union européenne (UE), la Zone de libre-échange arabe et la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Le ministre a, en outre, rappelé les missions de la commission consultative, comprenant les secteurs du commerce, des finances, de l'agriculture et de l'industrie, chargée d'étudier les demandes de protection du produit national ainsi que de proposer des mesures préventives appropriées.

Elle est également chargée, a-t-il précisé, de l'organisation de rencontres périodiques de consultation avec les opérateurs économiques, notamment ceux activant dans le domaine de la production industrielle et des différentes filières, lesquelles sont consacrées à l'examen des modalités et des moyens de protection et de promotion de la production nationale ainsi que de la relance de l'industrie algérienne et sa protection contre la rude concurrence des produits importés, et ce à travers l'application d'une taxe supplémentaire provisoire préventive conformément aux engagements de l'Algérie avec ses partenaires étrangers.

Lilia Aït Akli

ENTREPRENARIAT VERT

Un axe fondamental pour assurer la transition écologique

LA MINISTRE de l'Environnement, Samia Moualf a souligné jeudi à Tissemsilt, que son département ministériel a introduit dans sa stratégie de travail le renforcement de l'entrepreneuriat vert et la création d'emplois comme axes fondamentaux pour assurer la transition écologique.

Intervenant lors d'une rencontre avec des représentants de la société civile et d'associations dans le cadre de sa visite d'inspection dans la wilaya, la ministre a indiqué que son ministère a inscrit dans sa stratégie «la création d'emplois et la promotion de l'entrepreneuriat vert comme axes fondamentaux de la transition écologique des systèmes de production et aussi comme outil pour réaliser une relance économique durable», affirmant «cela permettra de concrétiser des programmes de formation couronnés de certificats et de diplômes aux métiers verts, en plus d'accompagner les jeunes porteurs d'idées et de projets verts pour créer leurs entreprises vertes».

Samia Moualfi a souligné que la stratégie du ministère de l'Environnement, qui s'inscrit dans le plan d'action du Gouvernement, comporte plusieurs axes, dont deux axes importants, le premier est dédié à la promotion de l'écotourisme comme dispositif urgent pour limiter les atteintes à l'environnement et protéger le cadre de vie du citoyen.

Le deuxième est lié à la transition écosociale, où l'élément humain est considéré comme le principal levier de cette transition. Mme Moualifi a ajouté que son département ministériel conçoit la société civile comme «partenaire fondamental pour la préservation de l'environnement, surtout la promotion de l'écotourisme et le renforcement des comportement amis de l'environnement». Le ministère consacre des programmes d'accompagnement continu et de formation spécialisée pour les associations afin de mettre en œuvre leurs activités et leurs programmes, par les services centraux du ministère et les collectivités locales et organismes sous tutelle.

Elle a affirmé que «les portes du ministère restent ouvertes afin de renforcer et conforter le lien avec les associations pour diffuser la culture de l'éco-civisme et du volontariat»,

En visitant le centre d'enfouissement technique des déchets solides de la commune de Tissemsilt qui abritera deux projets de réalisation d'une station d'épuration des déchets et la concrétisation d'un deuxième tranchée dans ce CET, Samia Moualifi a annoncé que son ministère organisera, à partir du 10 janvier en cours, une semaine de sensibilisation à travers les wilayas du pays pour exhorter les citoyens à respecter les horaires de dépôt d'ordures ménagers et à préserver l'environnement.

Par ailleurs, elle a indiqué que le ministère de l'Environnement encourage les innovations des étudiants universitaires visant à développer le domaine de recyclage et de valorisation des déchets, dans le cadre de la stratégie visant la transition vers une économie verte.

La ministre a aussi valorisé l'expérience de la wilaya de Tissemsilt, «pionnière» dans le domaine de valorisation des déchets inertes, ainsi que les efforts des autorités de la wilaya en accompagnant son secteur et des entreprises sous tutelle dans la région, qui se sont soldés par l'embellissement du chef-lieu de wilaya.

La visite d'inspection de la ministre a été mise à profit pour honorer deux entreprises activant dans le domaine de recyclage des déchets et la signature d'un accord de partenariat entre la direction de l'environnement et l'antenne de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE), en plus d'assister à une opération de reboisement de la forêt Ain Antar dans la commune de Boukaid.

M. B.

TRAVAUX PUBLICS

Eradication des ralentisseurs anarchiques

LE MINISTRE des Travaux publics, Kamal Nasri a affirmé, jeudi à Alger, que les autorités œuvraient à réduire l'installation anarchique de ralentisseurs sur la voie publique et à la destruction des ralentisseurs ne répondant pas aux standards en vigueur, conformément aux lois en vigueur.

Répondant à la question orale du sénateur Mustapha Djebane (FLN) sur les mesures prises pour mettre fin à l'installation de ralentisseurs anarchiques sur la voie publique, lors d'une séance plénière présidée par Salah Goudjil, président du Conseil, M. Nasri a souligné que «les autorités œuvrent actuellement à la destruction de tous les ralentisseurs anarchiques qui ont altéré le paysage sur la voie publique, notamment les ralentisseurs ne répondant pas aux standards en vigueur, conformément aux lois définissant la nature, les normes, voire les matériaux de construction des ralentisseurs».

Le ministre a reconnu que «les efforts consentis par les autorités demeurent insuffisants pour l'éradication des ralentisseurs anarchiques hors norme, et ce en raison d'un manque de suivi de la part des autorités locales (communes) de ce dossier et l'absence du volet coercitif».

Les autorités continueront à assurer le suivi du bilan de ces ralentisseurs, notamment pour répondre aux besoins de réhabilitation ou de destruction de ces dos-d'âne pour non-conformité aux normes en vigueur, a soutenu M. Nasri.

A une question orale du sénateur Ayach Djebailia (FLN) sur la transformation de la RN 28 dans la wilaya de Batna en double voie et le réaménagement de la route nationale N 3 dans la même wilaya, le ministre a rappelé la réalisation de 14 km de la route nationale N 28, en sus des 17 km réalisés en 2017, assurant que les les 144 km restants seront réalisés dès la disponibilité de l'enveloppe budgétaire.

Concernant le réaménagement de la RN 03, il a indiqué que ledit projet sera proposé au titre de la loi de finances 2023.

M. B.

ENSEIGNEMENT DU TAMAZIGHT

Un mémorandum du HCA sera soumis au gouvernement

Un mémorandum portant une vision stratégique de promotion de l'enseignement du tamazight sur plusieurs années (2022-2038) sera soumis prochainement aux autorités du pays, a indiqué jeudi dernier, sur le plateau de Radio Tizi Ouzou, le secrétaire général du Haut-Commissariat à l'amazighité (HCA), Si El-Hachemi Assad.



Intervenant dans le cadre du forum de la radio locale, Si El-Hachemi Assad a souligné que ce rapport, fruit d'un travail sur le terrain accompli par l'institution qu'il dirige, «porte sur la consolidation de la généralisation de l'enseignement du tamazight au niveau géographique, ainsi que des trois paliers de l'enseignement, mais aussi sur l'actualisation des contenus des enseignements dispensés».

Mettant à profit sa présence sur le plateau de la radio, le premier responsable du HCA a rappelé les grandes lignes de ce mémorandum «qui sera remis aux pouvoirs publics ainsi qu'à l'ensemble des partenaires institutionnels du HCA pour enrichissement et débat».

L'invité du forum a aussi plaidé pour «la mise en conformité, par leur révision, de certaines lois sectorielles avec la Constitution, qui est la loi-cadre immuable du pays». Si El-Hachemi Assad n'a pas caché sa vision selon laquelle il est impératif d'»adapter certains textes et dispositifs juridiques existants aux décisions politiques prises par les pouvoirs publics».

Dans ce sens, il a développé son analyse en indiquant que «beaucoup de lois en rapport avec les missions institutionnelles du HCA nécessitent révision ou amendement de quelques-uns de leurs articles pour les mettre en conformité avec la Constitution du pays, qui consacre le tamazight comme langue nationale et officielle». Et pour appuyer le bien-fondé de son analyse, il a cité l'exemple de «la loi d'orientation sur l'éducation nationale, notamment son article 34, qui reste sur un goût d'inachevé».

Manifestant un certain optimisme, le secrétaire général du HCA a affirmé effectivement que «malgré toutes les entraves et hostilités qu'elle subit, la langue amazighe a accompli une avancée considérable avec son enseignement et l'ouverture d'espaces universitaires dans de nombreuses wilayas du pays, ainsi que la multiplication du nombre d'enseignants, qui est passé de 237 à 3 057. Mais, encore une fois, Si El-Hachemi Assad a exprimé sa contrariété. En effet, il a déploré le fait que l'enseignement du tamazight «reste toujours facultatif dans de nombreuses wilayas du pays, ce qui encourage ses détracteurs».

Abordant l'organisation du carrefour national du livre amazigh, organisé par le HCA à Béjaïa à l'occasion de la rentrée universitaire, le premier responsable du HCA a indiqué que celui-ci sera organisé annuellement dans cette wilaya, avant de plaider pour la spécialisation par thème des Salons du livre. «Il y a aujourd'hui une production foisonnante en tamazight dans tous les domaines, scientifiques ou littéraires, et il serait plus judicieux d'organiser des Salons thématiques qui renforceraient la pléthore de manifestations déjà existantes», a-t-il indiqué. Il a ajouté qu'»il est absolument impératif de maintenir tous les Salons du livre existants à travers la région mais aussi d'imposer le livre amazigh dans les autres Salons qui sont organisés à travers le pays». El-Hachemi Assad a noté aussi que «la coédition HCA-maison d'édition est pour l'heure la mieux indiquée pour la promotion du livre amazigh».

S'agissant de la célébration de la fête de yennayer, consacrée en 2017 «fête nationale», et dont les festivités officielles se tiendront cette année à Tamanrasset, le premier responsable du HCA a souligné que «c'est une expression de la dimension nationale du tamazight comme segment et facteur de cohésion sociale entre les Algériens».

Enfin, il convient de relever que l'invité de Radio Tizi Ouzou a vivement plaidé pour le doublage de films en tamazight, et ce tout en encourageant la production filmique en tamazight.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

MÉDÉA

Une délégation parlementaire en mission d'information

COMPOSÉE des membres de la commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle s'est rendue, jeudi, dans la wilaya de Médéa en mission d'information sur les réalisations que les secteurs concernés ont enregistrées et de s'enquérir sur les besoins exprimés localement.

La délégation parlementaire conduite par le Dr Ali Rebih, la délégation parlementaire, accompagnée par le wali de Médéa et le P/APW, a commencé sa visite par le musée régional du moudjahid de la wilaya IV historique puis l'institut national spécialisé de la formation professionnelle (INSFP) spécialisé dans la maintenance des équipements médicaux.

L'établissement connaît une affluence de stagiaires venant de différentes wilayas pour que les parlementaires recommandent qu'un intérêt particulier doit lui être apporté pour lui permettre d'alimenter le marché national en compétences locales à même de répondre aux besoins du marché national dans le domaine de la maintenance biomédicale.

Secteur stratégique dans la prise en charge des soins des populations, le secteur de la santé a constitué l'autre volet du programme de la visite des parlementaires qui ont évaluer les efforts entrepris en matière de réalisation de nouvelles infrastructures dont une polyclinique à Ben Chicao (15 km sud-est du chef-lieu de wilaya), l'EPH de Berrouaghia, la polyclinique de Rebaia (30 km au sud-est du chef-lieu de wilaya), la nouvelle unité d'hémodialyse à l'EPH de Aïn Boucif et la polyclinique de Ouled Maaref, 70 km au sud-est de Médéa.

L'activité de l'Association Echifaa d'assistance aux malades de la colonne vertébrale et de rééducation fonctionnelle a focalisé l'intérêt des élus qui suggéré aux responsables locaux de lui apporter leur aide, étant donné que ladite association est en phase de réalisation d'un centre de traitement pour l'accueil des personnes souffrant des pathologies liées au syndrome de l'éléphantiasis en Algérie.

La mission parlementaire a honoré plusieurs associations activant dans le domaine de l'action sociales et a par la suite assisté à des exposés sur les opérations d'intégration des jeunes émargeant sur les listes du dispositif du pré-emploi dont la mise en oeuvre a atteint 72 %, et suivi les données relatives aux activités des antennes locales de la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS) et de Caisse nationale des retraites (CNR).

De Médéa, Nabil B.

CRIMINALITÉ

La police nationale sévit à Béjaïa

LES SERVICES de police de la wilaya de Béjaïa continuent de mener une guerre contre le crime et les divers délits. Des opérations sont menées chaque jour un peu partout à travers les quatre coins de la wilaya afin de prévenir et de stopper les fléaux sociaux nuisibles et portant préjudice aux citoyens.

Pour leur part, les éléments de la police judiciaire relevant de la 3ème sûreté urbaine du chef-lieu de Béjaïa ont saisi au courant de ces derniers jours 4104 bouteilles d'esprit de sel destinées à la commercialisation illicite.

«L'opération a eu lieu à Ihaddaden Oufella et a été menée avec le concours des services de contrôle et de la répression des fraudes de la DCP. L'affaire a été transmise aux services judiciaires compétents», selon la cellule de communication de la sûreté de wilaya. L'affaire a été transmise au parquet. Par ailleurs, un gang spécialisé dans le vol, composé de trois (03) individus âgés entre 20 et 24 ans a été démantelé par les services de la police judiciaire de la 4ème sûreté urbaine de Béjaïa au courant de la semaine passée.

L'affaire a eu lieu au niveau de la résidence universitaire d'Amriw en travaux de réaménagement. Selon la même source, «deux individus ont été arrêtés en flagrant dédit de vol alors que le troisième a pris la fuite avant d'être arrêté à son tour par les policiers qui étaient rapidement déployés, en force, dans les alentours pour les besoins de cette opération qui a, soigneusement, été préparée après que des informations aient été soufflées aux services de sécurité quelques instants plutôt».

Et d'ajouter : «Ce dernier avait en sa possession lors de son arrestation 13 radiateurs du chauffage central de l'établissement et un arrache-clou.

Les trois individus ont été mis en examen pour association de malfaiteurs dans le but de commettre des vols et le gardien du chantier a, aussi, été inculpé pour négligence ayant conduit au vol d'un établissement public».

Les mis en cause ont été placés en détention. De plus, trois individus âgés entre 19 et 21 ans ont récemment, été arrêtés, par les éléments de la police judiciaire de la 5ème sûreté urbaine de Béjaïa pour vol de magasins.

Selon toujours la cellule de communication de la sûreté de wilaya, «les trois individus ont été appréhendés suite à un appel téléphonique d'un citoyen signalant une tentative de vol d'un magasin au quartier Edimco à Ihaddaden».

Les policiers qui se sont, immédiatement, rendus sur les lieux ont surpris les deux individus en l'occurrence, A.A. 21 ans et B.F. 20 ans sur les lieux avant de prendre la fuite.

Les policiers ont retrouvé un véhicule sur les lieux du méfait et à l'intérieur des outils utilisés pour forcer les portes du magasin ciblé.

Des papiers appartenant aux individus ont retrouvé dans le véhicule les papiers de leur complice qui sera arrêté le lendemain et en sa possession un couteau. Les trois individus ont été mis en examen pour «constitution d'une association de malfaiteurs, vol qualifié avec effraction, utilisation d'un véhicule et port d'arme prohibée», a souligné la même source. Ils ont ensuite été écroués.

N. Bensalem

HORAIRES DES PRIÈRES

| ANNABA | | | | | CONSTANTINE | | | | | ALGER | | | | | OUARGLA | | | | | CHLEF | | | | | MOSTAGANEM | | | | | ORAN | | | | |
|---|
| Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha |
| 06:02 | 12:36 | 15:11 | 17:29 | 18:59 | 06:06 | 12:40 | 15:17 | 17:35 | 19:04 | 06:20 | 12:54 | 15:32 | 17:50 | 19:19 | 06:06 | 12:45 | 15:32 | 17:51 | 19:15 | 06:27 | 13:01 | 15:38 | 17:57 | 19:25 | 06:32 | 13:06 | 15:44 | 18:02 | 19:31 | 06:35 | 13:09 | 15:47 | 18:06 | 19:34 |

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 7187 – SAMEDI 8 JANVIER 2022

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	15°	9°
Oran	15°	4°
Constantine	10°	2°
Ouargla	14°	3°

AFFAIRE DU GROUPE «AMENHYD»

Audition des accusés et des témoins

Le procès des accusés impliqués dans l'affaire du groupe «Amenhyd» s'est poursuivi jeudi au pôle pénal financier et économique du tribunal de Sidi M'hamed par l'audition du reste des accusés et des témoins.



Lors du deuxième jour du procès, l'ancien Premier ministre, Abdelmalek Sellal a été auditionné sur l'octroi d'un marché gré à gré simple en faveur des frères Chelghoum, propriétaires du groupe «Amenhyd», dans le cadre d'un projet de raccordement de certaines communes de la wilaya de Bordj Bou Arreridj au réseau d'alimentation en eau potable (AEP) sans passer par des appels d'offres. A ce propos, M. Sellal a répondu qu'il s'agissait d'une décision collective prise par le Gouvernement dont il était le chef à l'époque. En 2014, le ministre des Ressources en eau avait proposé le projet de raccordement des communes concernées au réseau d'AEP dans un rapport détaillé du projet et dans un autre émanant de l'Algérienne des eaux (ADE) sur la situation catastrophique dans laquelle se trouvaient les habitants de la commune de Mansoura, en raison d'absence du réseau d'AEP d'ou le caractère urgent que revêtait le projet, a précisé M. Sellal.

Amenhyd qui avait réalisé 800 km des transferts d'eau et 12 châteaux d'eau en collaboration avec l'entreprise publique FOREM-HYD a livré le projets dans un délai de 22 mois et a pu alimenter quelques communes en eau durant la première année, a rappelé l'ancien Premier ministre. Le recours à un appel d'offre national nécessite au moins 18 mois pour l'examen des offres, a-t-il justifié.

De son côté, l'ancien ministre des Ressources en eau, Hocine Necib a avancé les mêmes justifications concernant l'octroi du projet Mansoura dans le cadre d'un marché gré à gré simple au groupe «Amenhyd». S'agissant de l'affaire du projet de réalisation d'un centre commercial à Ouled Fayet (Alger) dans laquelle l'ancien wali d'Alger, Abdelkader Zoukh est impliqué, ce dernier a affirmé que l'octroi du marché à Amenhyd en 2018 s'est fait conformément à la loi en vigueur.

Il n'y avait pas de traitement de faveur, a-t-il précisé, ajoutant que l'examen du dossier avait pris une année. Il a rappelé, dans ce cadre, que toutes les décisions avaient été prises après l'aval du ministère des Finances. Auditionné sur l'intérêt particulier qu'il accordait à ce projet alors que la capitale souffre d'un manque de foncier, M. Zoukh a fait savoir que lorsqu'il était wali, il veillait à donner la priorité aux structures publiques.

Entendu à son tour, l'ancien ministre de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Hattab poursuivi en tant qu'ancien wali de Sidi Bel Abbès a dit que l'octroi d'une assiette foncière au niveau de la zone industrielle de la wilaya au profit du groupe Amenhyd pour la réalisation du projet de logements s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du Gouvernement à l'époque pour encourager l'investissement et créer des postes d'emploi. Hattab a déclaré avoir signé l'acte de concession quelques mois avant son départ, ajoutant qu'il n'était pas au courant que l'investisseur s'est désisté du projet en 2018.

Les deux anciens DG de l'ADE, MM. Abdenour Mansour et Amirouche Smail ont été auditionnés également. Ils ont précisé que le groupe respectait les délais de livraison et les conditions de réalisation des projets. Les deux directeurs de l'Industrie des wilaya de Relizane et de Sidi Bel Abbès ont été également auditionnés. Le procès se poursuivra dimanche prochain par le réquisitoire du procureur de la République.

S. O. B.

La chronique de Qahwet Lâarich

Par Nadji Azzouz

Mama Africa, l'Algéroise !



ELLE ÉTAIT d'abord Sud-Africaine, ensuite panafricaine, citoyenne du monde, Algérienne et Algéroise par extension culturelle. Uzenzile Makeba Ogawashu Nguyama Yikhetheri, dont le nom complet est composé en fait de 30 termes, s'est éteinte de la plus belle des morts, en terre latine. Celle que la planète entière a connue sous le prénom œcuménique de Miriam est décédée en Sicile. Elle venait de chanter durant une demi-heure à l'occasion d'un concert de soutien à l'écrivain iconoclaste Roberto Saviano, l'auteur de l'intrépide film Gomorra, menacé de mort par la mafia.

Pour la femme de toutes les luttes contre l'oppression, le racisme et pour les droits de l'Homme, pour l'artiste unique qu'elle fut, mourir sur scène, debout, souffle encore long et voix puissante, donne encore plus de sens à une vie toute vouée au combat pour la dignité humaine. Une lutte partagée avec l'Algérie du cœur et sa capitale affective, Alger. Mais le destin de chanteuse de Miriam Makeba s'est surtout confondu avec l'histoire tourmentée de l'Afrique du Sud. Il a ensuite épousé le panafricanisme au point de devenir, selon ses propres mots, «cette voix et cette image de l'Afrique sans même en être consciente».

Uzenzile, dont le prénom veut dire «tu ne dois t'en prendre qu'à toi-même», a pourtant été marquée par le fer rouge d'une implacable adversité. Ce symbole de la lutte anti-apartheid, avant même Nelson Mandela, a débuté son destin tragiquement exemplaire en prison : elle n'a que quelques jours lorsque sa mère est emprisonnée durant six mois pour avoir fabriqué de la bière artisanale afin de subvenir aux besoins essentiels de sa famille. Son père meurt alors qu'elle était âgée de cinq ans et, dès sa prime jeunesse, elle est notamment bonne d'enfant et laveuse de taxis dans son township de Soweto.

Uzenzile, qui avait de la ressource morale et de l'énergie à en revendre, avait aussi de la voix. Et quelle voix ! Elle commença à chanter, par hasard, avec les Cuban Brothers avant d'être adoptée par les Manhattan Brothers qui en feront, à vingt ans à peine, leur choriste fétiche. Deux dates auront donc symbolisé le plus son immense carrière : 1956, année où elle écrit « Pata Pata », la rengaine africaine la plus célèbre dans le monde ; et 1959 au cours de laquelle elle rencontre la chance et une gloire fulgurante.

Contrainte à l'exil en raison de son apparition dans le film anti-apartheid « Come Back Africa », elle fait la rencontre de sa vie en croisant le chanteur et acteur noir américain Harry Belafonte, qui lui donne alors sa chance.

Star en quelques semaines, elle tutoie dès lors les cimes et côtoie, entre autres, Marlon Brando et Duke Ellington. Elle chante aussi au Madison Square Garden avec Marilyn Monroe pour l'anniversaire du président John F. Kennedy. « Pata Pata » est finalement enregistrée en 1962, quelques semaines seulement après l'indépendance de l'Algérie. Celle qui a tenu des discours anti-apartheid jusque devant l'ONU, chante en 1963, en amharique, pour fêter la naissance de l'OUA. Ses auditeurs : le Négus, Kwame Nkrumah, Houphouët-Boigny, Habib Bourguiba, Ahmed Ben Bella, Sékou Touré, Djamel Abdennasser.

La suite de sa carrière est faite de lumières et de douleurs. 31 ans d'exil, perte cruelle de sa fille qui fut son enfant unique, impécuniosité chronique et même dénuement, Grammy Award en 1966, divorces, nationalité d'une dizaine de pays, dont l'Algérie. Dans les chansons de cette souveraine, belle de toujours et toujours rebelle, pas l'ombre de la moindre amertume et surtout une dignité à toute épreuve. Sa voix de combattante inlassable et son énergie de militante inflexible furent dédiées à la tolérance, au devoir de mémoire, à la solidarité, à la fraternité et à l'humanisme.

Miriam, qui rêvait d'une Grande Afrique Unie, avait avec l'Algérie et Alger une belle histoire de tendre amitié et d'affectueuse fraternité. Ce fut donc un film d'amour paisible qui aurait pu s'intituler «nous nous sommes tant aimés» puis perdus de vue. Le coup de foudre a eu lieu en effet en 1969. Le commencement fut avec le merveilleux et premier Festival panafricain au cours duquel l'Afrique tout entière avait fait la fête dans les rues d'Alger. Des voies irradiées par le bonheur de vivre la joie collective africaine.

L'amour de Miriam Makeba pour l'Algérie, Alger et les Algériens a fini par être matérialisé par un passeport de pleine citoyenneté et un superbe duo avec monsieur 100 000 volts algériens, l'inoubliable Algérois Mohamed Lamari. Miriam chantait : «Ana hourra fil Djazaïr.» Ce fut au cours des temps immémoriaux de l'Algérie tiers-mondiste, non-alignée et révolutionnaire.